



Déclaration Liminaire

Du CSA 24 mai 2023

LE CENTRE DE DETENTION DU CP DE FLEURY-MÉROGIS

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, les membres du comité Social d'Administration

En préambule, nous souhaitons exprimer notre grande tristesse suite au décès de notre jeune collègue Hugo survenu le lundi 15 mai 2023. Il a intégré l'administration pénitentiaire le 22 février 2021. Puis, il a été affecté à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis le 22 août 2021. Dans cette épreuve de la vie nous avons une pensée émue pour sa famille, sa conjointe et l'ensemble des personnels qui l'on côtoyé de près ou de loin et en particulier ceux du bâtiment D5.

Mesdames, messieurs nous sommes réunis au sein de cette instance représentative avec comme principal ordre du jour le centre de détention rattaché à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Nous profitons pour faire une présentation succincte aux personnels tous corps et grades confondus.

Pour rappel, le centre des jeunes détenus a été l'un des satellites de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis jusqu'au 31 janvier 2016. Puis, des travaux d'envergure ont été réalisés pour le réhabiliter en futur centre de détention d'une capacité de 408 places avec une livraison prévue avant la fin de l'année 2023.

Ainsi, avec cette nouvelle entité la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis changera de classification pour être un centre pénitentiaire. De ce fait, le Chef d'établissement nous a présenté un nouvel écusson à l'effigie du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Par conséquent, ce centre de Détention aura vocation à accueillir des personnes détenues condamnées dont la peine ou le reliquat est compris entre 2 et 10 ans.

Il disposera :

- D'un quartier vulnérable.
- D'un régime différencié avec une gestion portes fermées ou semi-ouvertes.
- D'un régime de confiance située au 4ème étage avec une gestion portes ouvertes.

Pour répondre aux exigences propre d'un centre de détention des postes fixes spécifiques seront proposés tels que :

- Agent régime de confiance
- Agent Pôle d'Insertion et de Prévention de la Récidive (PIPR).
- Agent Parcours d'Exécution de la Peine (PEP).



Par ailleurs, à la mi-août démarrera la garde des murs ce qui signifie que l'établissement prendra possession du centre de détention de Fleury-Mérogis avec la remise des clefs par le constructeur.

Ainsi, pour assurer les missions inhérentes et s'approprier les lieux, 18 agents et 04 premiers surveillants seront sélectionnés. C'est également une étape importante pour servir de « formateurs relais » dans le cadre de la montée en puissance des personnels qui seront affectés au centre de détention.

De plus, dans le cadre de la mise en service du Centre de Détention de Fleury-Mérogis le bureau EX1 à réévaluer les besoins et modifié l'organigramme de référence suite aux arguments apportés dans le cadre des différents échanges.

Nous rappelons que **le bureau local Force Ouvrière Justice** a participé à la quasi-totalité des réunions préparatoires portant sur le QCD. Contrairement à l'UFAP qui a préféré faire la politique de la chaise vide.

Par conséquent l'organigramme de référence modifié est le suivant :

- 136 personnels
- 9 premiers surveillants/majors
- 7 officiers/ 2 CSP /1 Directrice
- 11 adjoints administratifs
- 2 moniteurs de sports
- 3 Personnels techniques
- 1 agent non titulaire (technique)

La charte de gestion du service des surveillants et brigadiers entre autres, sera validé lors de ce CSA au niveau local. La gestion des congés proposée sera similaire à celle de la MAFM. Le QCD comportera 4 plannings différents :

1. Une brigade PEP/Parloirs en journée longue avec nuit
2. 6 équipes de détentions en rythme 4/2.
3. Une brigade respecto en journée sans nuit
4. Une équipe de poste fixe

En dépit de la prise en compte par le bureau EX1 de la DAP de la réévaluation des besoins en ressources humaines, **le bureau local Force Ouvrière Justice** craint une charge de travail importante et une insuffisance sécuritaire sur certains secteurs avec un effectif trop juste.

De même, **Force Ouvrière Justice** s'interroge légitimement sur notre capacité de recruter sans une véritable réforme statutaire et indemnitaire. Il serait inconcevable pour notre organisation d'habiller Pierre pour déshabiller Paul, à l'instar de la mise en œuvre des ELSP et de leur montée en puissance.

Par ailleurs, **le bureau local Force Ouvrière Justice** regrette que le projet de réhabilitation de la MAF porté par notre seule organisation professionnelle ne soit pas inscrit dans un calendrier prévisionnel.

Même si, notre organisation professionnelle souligne les efforts qui ont été consentis pour améliorer les conditions de travail et de détention au sein de la MAF au regard de sa vétusté.

Les représentants Force Ouvrière Justice resterons vigilants sur l'organisation et la qualité de vie au travail sur le nouveau centre de détention du CP de Fleury-Mérogis.

Adresse du Bureau local : espace Aréna 07 avenue des Peupliers
91700 Fleury-Mérogis
Mails : fo.ma-fleury@justice.fr
mafleury@fojustice.fr

Les membres du CSA FO Justice Fleury-Mérogis
Le 24 mai 2023

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

